

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de mai à vingt heures, se sont réunis dans la salle de réunion de l'Hôtel des services à Baume les Dames, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 10 mai 2022.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 43

QUORUM : TIERS DES MEMBRES SOIT 15

PRÉSENTS : BEUDET Thierry, BOILLLOT Julien, BOITEUX Denis, BOUVARD Jacky, BRAND Christian, DODIVERS Marc-André, DROUVOT Christian, GARNIER Georges, JANUEL Philippe, LAURENT Michel, LHOSE Martine suppléante de PACCHIOLI Stéphanie, MARBOEUF Sylviane, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, MOREL Xavier, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SCALABRINO Agnès et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS : FEUVRIER Bruno à Christian BRAND

ABSENTS : BEAUDREY Bruno, BOURIOT Claude, BRAND Yves, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Frédéric, CARTIER Damien, CONTEJEAN Georges, COURANT Alain, DOURIAUX Claude, DUTRIEUX Gérard, FEUVRIER Bruno, GUGLIELMETTI Christophe, HERANNEY François, JACQUOT Alain, JOUILLEROT Gérard, MARQUIS Martine, MESNIER Dominique, PARROT André, PASTEUR Alain, PETITE Henri, SALVI Thierry, THIEBAUT Laure, TOURTIER Laurent et VERDIERE Michel.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : MARBOEUF Gilbert

SERVICES DU PETR PRÉSENTS : PELLETIER Ludovic (Directeur adjoint) et Stéphanie MOUILLET (directrice).

Constatant que le quorum est atteint selon les règles dérogatoires en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le Président, Thomas VIGREUX, déclare la séance ouverte à 20h00.

Il remercie les membres de leur présence puis rappelle l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Délibération D1-3-2022 : secrétaire de séance

Le Président expose les motifs.

Le comité syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président procède au vote.

↳ ***Délibération** : Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur Julien BOILLLOT pour remplir cette fonction.*

Votants : 19 / Exprimés : 20 / Pour : 20 / Contre : 0

► **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2022**

Le Président indique que la réalisation des comptes rendu est en retard et que seul celui du mois de février est proposé à validation lors de ce comité syndical, celui de mars le sera lors de la prochaine séance.

Délibération D2-3-2022 : approbation du procès-verbal du 28 février 2022

Le procès-verbal du comité syndical du 28 février 2022, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, sera soumis à approbation.

Les conseillers seront invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

↳ ***Délibération** : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le procès-verbal du comité syndical du 28 février 2022.*

Votants : 19 / Exprimés : 20 / Pour : 20 / Contre : 0

2. MOBILITE

Le Président laisse la parole à Monsieur GARNIER, Vice-Président du PETR en charge de la mobilité.

► TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

Monsieur Garnier annonce que l'arrêté préfectoral validant la modification statutaire du PETR rentre en application à compter du 29 avril 2022. Le PETR du Doubs central acquiert à compter de cette date la compétence mobilité des communautés de communes et devient Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

► TADOU

• Échange avec la Région

Monsieur GARNIER indique que suite à la prise de compétence, il a pris contact comme prévu avec Monsieur NEUGNOT, Vice-Président à la Région en charge de la mobilité, pour connaître désormais la marche à suivre pour le conventionnement Région-PETR. Il indique que leur échange lui fait craindre pour l'avenir du financement des Transports A la Demande en Bourgogne-Franche-Comté, avec un désengagement assez rapide de la Région. Monsieur GARNIER propose donc de travailler la mobilité de manière globale sur le Doubs central pour trouver d'autres solutions de mobilité moins onéreuses pour les collectivités, car le coût risque de devenir de plus en plus important pour le territoire afin de compenser la perte de participation régionale.

Madame MARBOEUF demande si une révision des tarifs pourrait intervenir.

Monsieur GARNIER répond qu'il est toujours possible de revoir la part usager mais que cela offre une marge de manœuvre limitée car cette part ne représente que 20% du coût des trajets.

Il met en avant que repenser la mobilité en revoyant le fonctionnement du service TADOU mais également en travaillant sur d'autres formes comme le covoiturage est nécessaire.

Monsieur MARBOEUF déplore cette situation car le TADOU du Doubs central avait été cité en exemple lorsque l'Association Nationale des Conseils de Développement avait travaillé sur la mobilité en milieu rural.

• Marché prestataire transport 2022

Monsieur GARNIER rappelle que le PETR travaille avec le prestataire actuel depuis novembre 2020 et que cela se passe plutôt bien. Il explique qu'au vu du nombre de trajet actuellement réalisé par TADOU, le marché « prestataire transport » en cours devrait se terminer courant juin. Il indique que pour éviter d'organiser un nouveau comité avant cette date, il est proposé de déléguer au Président la possibilité de retenir le prestataire. Monsieur GARNIER informe que 3 candidats ont déposé une offre.

Délibération D3-3-2022 : TADOU - marché prestataire transport 2022

Le Vice-Président expose les motifs.

Le marché actuel avec le prestataire en charge des transports va se terminer courant juin.

Une procédure a donc été lancée le 4 avril dernier pour renouveler le marché prestataire TADOU.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée établi pour une durée de 1 an reconductible 2 fois 6 mois avec un montant maximum de 213 000 € HT, laissant ainsi le temps de pouvoir redéfinir le service en fonction des besoins du territoire d'une part et des échanges avec la Région d'autre part.

Un Jury de sélection a été établi.

Ce jury s'est réuni le 27 avril 2022 pour procéder à l'analyse des offres et le 16 mai pour auditionner un candidat en phase de négociation. Le candidat doit rendre sa nouvelle offre avant le 23 mai 2022.

Afin de ne pas risquer une rupture de fonctionnement du service TADOU, il est donc proposé que le Président soit autorisé à signer le marché une fois que le jury de sélection se sera réuni le 24 mai 2022 pour retenir le prestataire.

Les conseillers seront invités à autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire qui sera retenu à la fin de procédure.

Le Président demande s'il y a des questions avant de faire procéder au vote.

↳ Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer le marché avec le candidat ayant présenté la meilleure offre.

3. TRANSITION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Président laisse la parole à Arnaud MARTHEY, Vice-Président en charge de la transition et l'adaptation au changement climatique.

Monsieur MARTHEY explique que pour la question de l'habitat, une réunion avec les 3 communautés de communes pour cibler leurs besoins aura lieu le 23 mai prochain, ce qui permettra de retravailler le cas échéant la convention avec la Maison de l'Habitat du Doubs.

Il indique qu'un point sera donc réalisé lors du prochain comité syndical.

► ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE

Monsieur MARTHEY met en avant que cette adhésion va permettre notamment de suivre l'actualité juridique et l'évolution des fiches d'opérations standardisées pour les Certificats d'Economie d'Énergie.

Délibération D4-3-2022 : adhésion à l'association AMORCE pour 2022

Le Vice-Président expose les motifs.

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En adhérant à Amorce, le PETR pourra bénéficier :

- d'un service de renseignement et d'accompagnement en continu sur la thématique Énergie,
- d'une liste de discussions thématiques pour échanger et d'une newsletter bimensuelle avec une veille juridique,
- d'un accès aux réunions d'échanges et de groupes de travail ainsi qu'un accès personnalisé au site internet d'Amorce pour télécharger des publications, publier des appels d'offre ou offres d'emplois, et suivre les dernières actualités,
- une fois par an, d'une intervention à « domicile » d'un membre expert d'Amorce.

Cette adhésion devra notamment permette au service Énergie du PETR de bénéficier d'un appui technique et juridique et notamment en ce qui concerne l'accompagnement pour la valorisation des CEE Classique.

En effet, Amorce dispose d'un agent entièrement dédié à ce dispositif.

Le Président demande s'il y a des questions avant de faire procéder au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical :*

- accepte que le PETR du Doubs central adhère à AMORCE sur la thématique Énergie,
- désigne comme représentants au sein des diverses instances de l'association : titulaire Arnaud MARTHEY et suppléant Thomas VIGREUX,
- autorise le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- inscrit la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Votants : 19 / Exprimés : 20 / Pour : 20 / Contre : 0

4. LEADER

Le Président rappelle que le programme actuel arrive à son terme puisque l'ensemble des dossiers doit être déposé à la Région avant le 30 juin 2022.

► CHOIX CIRCUIT DE GESTION POUR LA PROGRAMMATION 2023-2027

Le Président indique que dans la programmation actuelle, la pré-instruction des dossiers est réalisée par le GAL et l'instruction par la Région. Il rappelle que pour le Doubs central, 2 agents travaillent sur le programme pour 1,8 Equivalent Temps Plein.

Il annonce que pour le prochain programme, la Région souhaite reprendre la totalité de l'instruction des dossiers, mais qu'elle laisse la possibilité à 2 GAL à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, de candidater pour être GAL expérimental et instruire seul les dossiers LEADER.

Le Président explique qu'un positionnement n'a pu être réalisé en amont par le bureau et que les GAL doivent rendre une position à la Région le 31 mai prochain. Il fait apparaître que ce choix à d'importantes conséquences sur l'ingénierie notamment interne du PETR mais qu'il conviendrait d'avoir un maximum d'éléments pour pouvoir trancher.

Monsieur BOILLOT demande si le PETR dispose des compétences en interne pour réaliser ces instructions.

Il lui est répondu que pour l'instant, les circuits de gestion n'étant pas validés par la Région, nous ne savons pas exactement ce qui sera demandé au GAL expérimental.

Délibération D5-3-2022 : choix du circuit de gestion pour la programmation LEADER 2023-2027

Pour la programmation 2023-2027, le circuit de gestion des dossiers sera différent. L'évaluation régionale de la programmation actuelle a mis en lumière un doublonnage et donc une perte d'efficacité sur certaines tâches. Aussi, pour 2023-2027, il est proposé que le rôle des GAL se concentre sur l'animation de leur stratégie et l'émergence de projets. La Région reste l'Autorité de gestion FEADER et le service instructeur de LEADER. Elle sera en charge de l'instruction complète des dossiers LEADER.

Les GAL accompagneront les porteurs dans leur montage de leurs dossiers jusqu'à la complétude mais n'auront plus de pré instruction à réaliser.

Toutefois la Région propose une expérimentation pour deux GAL qui auront l'instruction complète des dossiers. Les territoires qui souhaitent candidater pour être GAL expérimental doivent se faire connaître avant la fin du mois de mai.

Aujourd'hui, les circuits de gestion « classique » et « expérimental » ne sont pas encore consolidés. Des réunions de concertation ont lieu entre Région et GAL, d'un point de vue technique, pour construire notamment le circuit classique.

Les membres font part de leurs interrogations quant aux impacts sur le Doubs central notamment en matière de temps d'ingénierie, de technicités, de responsabilités et de financement et souhaiteraient que toutes les interrogations soient levées avant qu'une décision soit prise.

Le Président indique que les délais sont contraints puisque la réponse ne pourra attendre le prochain comité syndical.

Les membres mettent en avant que de prime abord ils envisageraient plus l'externalisation de l'instruction du programme, à savoir le circuit « classique » mais proposent que le bureau tranche.

Le Président procède au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical, et au vu du manque d'éléments connus à ce jour, le comité syndical délègue au bureau le choix de se prononcer concernant les modalités de gestion concernant le prochain programme LEADER.*

Votants : 19 / Exprimés : 20 / Pour : 20 / Contre : 0

5. STRATÉGIES

Le Président laisse la parole à Charles PIQUARD, Président du GAL du Doubs central

► CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Monsieur PIQUARD rappelle que l'appel à candidature pour la prochaine programmation LEADER a été lancé le 7 février et que les candidatures doivent être déposées au plus tard le 29 juillet 2022 à la Région.

Il précise que la candidature devra comporter :

- un diagnostic identifiant les enjeux du territoire
- une stratégie
- un plan d'actions
- une maquette financière
- des modalités de pilotage, d'évaluation et de communication

Il détaille les nouveautés par rapport à la programmation actuelle :

- un nombre de fiche-action limité
- un circuit de gestion des dossiers différent
- un cofinancement régional quasiment automatique et unique pour les projets dont le coût total est inférieur à 200 000€ HT
- une thématique imposée et un choix de deux à **trois** thématiques au maximum à choisir parmi une liste définie :
 - thématique obligatoire : accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires (urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion économe des ressources, alimentation de proximité et de qualité),
 - thématiques complémentaires (retenir entre 2 et 3 pour le plan d'action) :
 - améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
 - renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable
 - préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères
 - développer l'économie de proximité
 - développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative
 - développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire

Monsieur PIQUARD précise que la stratégie LEADER devra s'articuler avec le projet de territoire, le FEADER hors LEADER, le FEDER et notamment son volet rural.

Monsieur PIQUARD rappelle que pour préparer cette candidature, un séminaire de présentation du diagnostic LEADER a été organisé par le PETR le 12 mai dernier. Il énonce les 4 thématiques de travail retenues :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
- Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable
- Développer l'économie de proximité

Monsieur VIGREUX annonce que le projet de candidature sera présenté pour validation au comité syndical du 11 juillet prochain puisque la date limite de dépôt est le 29 juillet au plus tard.

► **VOLET RURAL DU FEDER**

Monsieur PIQUARD explique qu'il est essentiel de suivre l'ensemble des programmes européens pour éviter des redondances de financement et établir les lignes de partage notamment dans la candidature LEADER du Doubs central.

Il indique que le volet rural du FEDER (Priorité 5, objectif stratégique 2) est une nouveauté de la programmation FEDER 2021-2027 par rapport à la programmation 2014-2020 qui se veut le pendant du volet urbain réservé aux pôles métropolitains.

Il présente les cinq thématiques couvertes par le volet rural du FEDER :

- Villages intelligents
 - Parvenir par les technologies numériques à une plus grande efficacité de l'usage quotidien de la commune rurale en matière de mobilité, habitat, énergie, économie des ressources, services aux habitants
 - Développer un réseau de Tiers-Lieux
 - Accompagnement des territoires vers des stratégies de transformation numériques locales

- Mobilité
 - Développement de la multimodalité en milieu rural
 - Développement des voiries douces (continuités conformes aux stratégies régionales)
 - Déploiement des stations de stockages et recharge de carburants alternatifs
- Tourisme durable et patrimoine
 - Valorisation de sites patrimoniaux, équipements culturels et développement du tourisme durable
- Projets de renouvellement urbain en milieu rural
 - Réhabilitation d'espaces sans usage, délaissés, à l'abandon ; démolition sans reconstruction mais avec un usage environnemental
 - Résorption des ilots d'habitats et commerces dégradés ou abandonnés
 - Requalification de sites emblématiques délaissés ou à l'abandon (sans usage) auxquels on va redonner un usage (service à la population ou services économiques ou bien renaturation du site).

Monsieur PIQUARD fait apparaître qu'un projet ne sera éligible que si le territoire dépose une stratégie à la Région. Il indique que le « Projet de territoire » des PETR devrait valoir stratégie pour le FEDER rural mais que les modalités précises seront communiquées ultérieurement par la Région.

► **PROJET DE TERRITOIRE ET « TERRITOIRE EN ACTION »**

Le Président rappelle que durant l'année 2022, le PETR du Doubs central doit également redéfinir son Projet de territoire. Il fait valoir que cette démarche est menée conjointement avec la candidature LEADER afin de mettre en cohérence l'ensemble.

Le Président précise que le projet de territoire servira de socle à la future contractualisation avec la Région via « Territoire en Action » pour la période 2022-2028. Il explique que ce dispositif contractuel devra s'inscrire dans les orientations du SRADDET et en respecter 3 principes fondamentaux :

- Inscription dans une trajectoire de transition énergétique et écologique (comme pour LEADER)
- Renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière
- Contribuer à l'attractivité régionale via des logiques de complémentarités.

Le Président rappelle les axes d'intervention qu'il sera possible d'inscrire pour ce contrat :

- accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (axe obligatoire représentant à minima 30% de l'enveloppe financière du contrat),
- conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population (axe obligatoire représentant au maximum 50% de l'enveloppe financière du contrat),
- favoriser les mobilités actives du quotidien,
- faciliter l'accès à la santé pour tous,
- autre axe pouvant être proposé par le Doubs central.

Le Président annonce que le Projet de Territoire pourra être présenté début juillet en Conférence des Maires, au Conseil de Développement puis en Comité Syndical pour validation, que la phase « contractuelle » comprenant notamment la maquette financière pourra être engagée en septembre et qu'enfin la signature du contrat pourra ainsi intervenir durant le 2^{ème} semestre 2022

Le Président signale que la Région n'a toujours pas communiqué le montant des enveloppes financières 2022-2028. Il fait ressortir qu'il conviendra de bien optimiser la pluralité des financements disponibles.

► **CONCERTATION**

Le Président indique qu'afin de mener à bien la candidature LEADER 2023-2027 et le Projet de territoire, un séminaire de concertation a donc eu lieu du 12 mai. Il précise que si ce séminaire a permis de définir les thématiques de travail LEADER, il a également permis de partager les éléments de diagnostic déjà recueillis dans d'autres démarches (SCoT, CRTE des communautés de communes, etc) et de retenir les thématiques qui devront être approfondies lors de la phase stratégie des candidatures du Doubs central.

Il annonce que de nouveaux ateliers participatifs seront organisés lors des semaines 22, 23, 24 (début juin) pour construire la stratégie LEADER et celle du « Projet de territoire ».

Le Président explique que les dates définitives seront communiquées très rapidement.

6. AMENAGEMENT - SCoT

Le Président excuse Monsieur CARTIER qui, pour des raisons de santé, ne peut toujours pas participer aux réunions.

► TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE DU DOUBS CENTRAL

Le Président explique qu'une Trame Verte et Bleue à l'échelle du Doubs central permettra aux communes qui établissent un document d'urbanisme de pouvoir prendre en compte la continuité des corridors écologiques avec leurs communes limitrophes.

Le Président indique que dans la procédure de consultation en cours le PETR a obtenu 2 devis : un d'un groupement de plusieurs associations de la Maison de l'Environnement BFC avec comme coordonnateur de la démarche la LPO, et l'autre du Bureau d'Etudes Soberco Environnement.

Madame MARBOEUF demande si la trame verte et bleue sera réalisée au cours de l'année 2022.

Il lui est répondu que le rendu de la 1^{ère} mouture est prévue pour le début de l'année prochaine et que la version définitive devrait être remise en août 2023.

Madame MARBOEUF s'interroge sur le côté prescriptif du document.

Il lui est indiqué que la trame verte et bleue est seulement un outil d'aide à la décision qui sera transmis aux communes pour la réalisation de leur document d'urbanisme. Les documents qui sont en cours d'élaboration peuvent donc poursuivre l'élaboration de leur Trame Verte et Bleue et celle élaborée par le PETR pourra venir en appui au besoin.

Monsieur GARNIER demande quel est l'intérêt pour le PETR de la réaliser à l'échelle du SCoT si ces éléments doivent être étudiés également dans les documents d'urbanisme des communes.

Il lui est répondu que la Trame Verte et Bleue du SCoT et celle établie dans les documents locaux d'urbanisme ne sont pas réalisées à la même échelle de précision. Celle du SCoT reste générale et n'a pas un niveau de détail à la parcelle contrairement à celle établie dans les documents locaux d'urbanisme. L'outil de Trame Verte et Bleue locale permettra en outre d'assurer la bonne continuité des corridors écologiques entre les communes.

Délibération D6-3-2022 : Trame verte et bleue locale du Doubs central : résultat de la consultation et demande de financements

Le Président expose les motifs.

Suite à l'étude sur la biodiversité communale livrée en 2021, la réalisation d'une Trame Verte et Bleue locale sur le Doubs central a été inscrite au budget 2022. Cet outil de connaissance et d'aide à la décision permettra à chaque commune du territoire d'avoir une vision fine de sa propre Trame Verte et Bleue locale. Les communes pourront ainsi s'appuyer sur ce travail dans le cadre de l'élaboration de leur document local d'urbanisme, ou mener à bien d'autres projets en lien avec cette thématique.

Un cahier des charges a été établi en vue d'obtenir plusieurs devis et la sélection du candidat a été opérée par un jury de sélection le 16 mai, en amont du comité syndical.

Un dossier de demande de subvention va être déposé au titre du programme européen LEADER pour ce projet.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Nature de la Dépense	Montant Net	Source	Montant Net
Etude Trame Verte et Bleue locale (prestation de services)	39 004 €	FEADER (LEADER du Doubs central)	24 962,56 €
		Autofinancement du PETR du Doubs central	14 041,44 €
Total	39 004,00 €	Total	39 004,00 €

Le Président demande s'il y a des questions avant de faire procéder au vote.

↪ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical*

- *valide la sélection du candidat proposée par le jury de sélection à savoir le groupement composé de:*
 - *de la LPO BFC,*
 - *du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté -ORI,*
 - *de l'Agence Régionale de la biodiversité - Sigogne,*
 - *du Conservatoire d'Espaces Naturels*
 - *de la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement du Sous-Sol et des Chiroptères de Franche-Comté*
- *autorise le Président à signer le marché et les documents afférents avec le candidat ayant présenté la meilleure offre,*
- *valide le plan de financement pour la Trame Verte et Bleue locale sur le Doubs central et accepte de prendre en charge les cofinancements non obtenus,*
- *autorise le Président à formaliser et déposer un dossier de demande de financement au titre du LEADER auprès du GAL du Doubs central,*
- *permet au Président de signer tous les documents afférents à cette décision.*

Votants : 19 / Exprimés : 20 / Pour : 20 / Contre : 0

► LYCÉE POLYVALENT SUR LE DOUBS CENTRAL

Le Président rappelle qu'en 2021, une réflexion visant à doter le territoire d'un lycée avec une filière générale a été lancée. Il indique que, suite aux interrogations de la Région sur le foncier mobilisable, une analyse des différentes options possibles a été apportée par la Ville de Baume les Dames dans un courrier à destination de la Région.

Le Président annonce que suite à l'envoi de ce courrier, le PETR a également envoyé un nouveau courrier à la Présidente demandant que la démarche soit poursuivie et qu'une nouvelle réunion de travail soit organisée, compte tenu que les réponses techniques ont été apportées sur les effectifs, la carte scolaire, et le foncier mobilisable. Ce courrier a été cosigné par le Président du PETR, le Maire de Baume les Dames, les Présidents des communautés de communes, des Maires ruraux, du Conseil de Développement, ainsi que par les Conseillers départementaux du secteur.

Le Président précise qu'il y a une réelle demande des acteurs du territoire pour cet équipement.

► ÉVÈNEMENTS

- Sortie biodiversité « les hirondelles de nos villages » à Belleherbe le 18 juin.

Le Président rappelle que le PETR a conclu en 2020 un partenariat avec la LPO Bourgogne Franche-Comté pour mener des sorties terrains de sensibilisation sur les espèces à enjeux de notre territoire. Ces sorties sont à destination des élus et de la population et permettent de mieux connaître l'environnement qui nous entoure, savoir comment préserver la biodiversité locale et comment concilier cette préservation avec les activités humaines. 5 sorties ont déjà été organisées, réunissant entre 15 et 30 personnes.

La dernière sortie sera organisée le samedi 18 juin matin à Belleherbe sur les hirondelles de nos villages.

Monsieur MARTHEY demande s'il est possible de faire des propositions d'intervention, dans ce cadre, à la LPO. Il lui est répondu que cela pourrait être étudié dans le cadre d'une nouvelle convention.

Monsieur MARTHEY suggère que dans le cadre de la réflexion, une sensibilisation sur les chiroptères pourrait être pertinente sachant qu'un gîte important est installé dans l'hôpital de Baume les Dames.

- Rencontres Nationales des SCoT

Le Président indique que le PETR du Doubs central adhère depuis plusieurs années à la Fédération Nationale des SCoT. Il rappelle que cette association vise notamment à mettre en réseau l'ensemble des SCoT à l'échelle nationale, favoriser les retours d'expériences et bonnes pratiques, et informer des dernières actualités en matière technique et juridique autour des SCoT.

Le Président signale que cette année, la Rencontre Nationale des SCoT est organisée à Besançon les 16 et 17 juin et portera sur les nouveaux modèles d'aménagement à l'heure du Zéro Artificialisation Nette. Il précise que ce jour il a participé à une réunion sur la modification du SRADDET organisée par la Région et que les indicateurs suivants ont été rappelés :

- en 2009, 1 800 hectares consommés en Bourgogne-Franche-Comté
- en 2019, 850 hectares
- et l'objectif pour 2030 est de 600 hectares.

Le Président invite les membres à participer à ce séminaire et leur propose de prendre contact avec les services s'ils veulent le programme.

7. FILIERES LOCALES

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD, Vice-Président en charge des filières locales.

► RETOUR D'EXPÉRIENCES - FILIÈRE BOIS DANS LE HAUT-JURA

Monsieur PIQUARD fait ressortir que l'une des priorités décidées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 est de relancer la réflexion sur le développement de la filière Forêt-Bois du Doubs central.

Il explique que dans ce cadre, un déplacement sur le Haut-Jura est donc organisé pour bénéficier de leur retour d'expériences sur le développement de la filière locale. En effet, le Syndicat mixte du Canton de Morez porte depuis 2013 une plateforme commune de stockage de bois déchiqueté, issu des forêts communales et alimentant 5 chaufferies municipales. Ce territoire est de plus concerné par la nouvelle AOC Bois du Jura (aire géographique du massif jurassien, plus de 500m d'altitude).

Il annonce que ce déplacement aura lieu vendredi 3 juin et qu'une vingtaine de personnes pourra y participer. Monsieur PIQUARD précise que l'invitation a été envoyée par mail à l'ensemble des maires et l'ensemble des conseillers communautaires et que l'inscription se fait en ligne ou auprès des services.

Programme prévisionnel :

8h30 - 10h45 - Départ de Baume les Dames en bus

10h45-11h30 - **Accueil à la Mouille** : présentation de la démarche, contexte, enjeux, projets

11h30-12h00-**Visite de la Plateforme de La Mouille** géré par le Syndicat mixte du Canton de Morez

12h30-14h00 – Repas

14h15-15h00 - **Visite de la chaufferie bois en cascade de la Piscine municipale et résidence sénior de Morbier**

15h15-17h15 – trajet retour sur Baume les Dames

8. SANTÉ

Le Président excuse Monsieur Yves BRAND, Vice-Président en charge de la santé, qui est retenu par d'autres obligations.

► COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE EN SANTÉ (CPTS)

Le Président annonce que l'association de la Communauté Professionnelle Territoriale en Santé pour le Doubs central a été créée le 14 avril dernier.

Il explique que même si la création de l'association est à l'initiative des professionnels de santé, le PETR est intervenu pour aider à la structuration des professionnels et en appui pour la création administrative de l'association.

Il indique que la création de l'association est importante pour le Doubs central car elle a pour objet :

- l'amélioration de l'accès aux soins
- l'organisation du parcours pluriprofessionnels autour du patient
- le développement des actions territoriales de Prévention
- le développement de la qualité et de la pertinence des soins

- l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Le Président précise que maintenant que l'association est créée, la CPAM va pouvoir intervenir pour financer un poste d'animateur.

Il présente la structuration de l'association : une Assemblée Générale, composée de 55 membres, un Conseil d'Administration réparti en 6 collèges et un bureau composé de 9 membres.

Fonction	Structure	FONCTION	NOM	Prénom
Président	Cabinet infirmiers	Infirmier	RACLE	Aurélien
Vice-Président « Amélioration de l'accès aux soins »	Maison de santé La prairie	Docteur	BLESSEMAILLE	Arnaud
Vice-Président « Organisation du parcours pluriprofessionnels autour du patient »	Centre Hospitalier Sainte-Croix	Coordonnateur des soins	THIEBAUD	Joachim
Vice-Président « Développement des actions territoriales de Prévention »	cabinet Kiné	Masseur-Kinésithérapeute	HOUSER	Bertrand
Vice-Président « Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire »	Cabinet infirmiers	Infirmier	BIGNON	Cyril
Trésorier	Ambulances Taxis L'Isle 25 et Baumoise	Gérant	JACOUTOT	Nicolas
Trésorier Adjoint	Pharmacie Schar	Responsable	SCHAR	François
Secrétaire	Laboratoire Sante-Labo	Responsable	LEBOVITZ	Jérôme
Secrétaire Adjoint	Centre de Santé et SSIAD		VERNIER	Eric

Le Président annonce que des discussions sont en cours pour que le PETR soit membre d'honneur. La CPTS doit maintenant écrire son Projet de santé.

► AVENIR MÉDICAL SECTEUR SANCEY-BELLEHERBE

Le Président indique que les réunions sur l'avenir médicale à Sancey-Belleherbe ont repris avec les élus du territoire, l'ARS, la FEMASCO, la CPAM et le centre infirmier de Pont-de-Roide-Sancey afin d'organiser au mieux la succession des deux derniers médecins en exercice qui prennent leurs retraites fin 2022 – début 2023.

Il explique que pour se faire, plusieurs actions seront mises en place :

- réunion entre les professionnels de santé de Sancey et les médecins autour de Sancey afin d'imaginer un « Plan B » en cas de non-remplacement en 2023 ;
- soirée de promotion de l'exercice en milieu rural auprès des médecins et interne souhaitant découvrir le territoire le mardi 17 mai au Château de Belvoir.

Il précise que pour la réunion du 17 mai, 5 internes seront présents.

9. GESTION ET COMPTABILITÉ

► DÉCISION MODIFICATIVE DES BUDGETS

- Décision Modificative n°1 du budget principal du PETR

Délibération D7-3-2022 : Décision Modificative n°1 du budget principal du PETR

Le Président expose les motifs.

Par délibération D4-2-2022, le comité syndical a procédé au vote de son budget annexe TADOU pour 2022.

Il convient d'ajuster le budget avec une Décision Modificative.

	Désignation		Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Dépenses	673	Titres annulés sur exercice antérieur		12 500€
Recettes	7472	Participation de la Région		12 500€

Votants:19/Exprimés:20/Pour:20/Contre:0

- Décision Modificative n°1 du budget annexe TADOU

Délibération D8-3-2022 : Décision Modificative n°1 du budget annexe TADOU

Le Président expose les motifs.

Par délibération D5-2-2022, le comité syndical a procédé au vote de son budget annexe TADOU pour 2022.

Il convient d'ajuster le budget avec une Décision Modificative.

	Désignation		Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
<i>En fonctionnement</i>				
Dépenses	6411	Rémunération de base		3 921€
Recettes	6419	Remboursement sur rémunération de personnel		800€
	777	Reprise sur subvention d'investissement		3 121€

Le Président demande s'il y a des questions avant de faire procéder au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la délibération n°1 du budget annexe TADOU*

Votants:19/Exprimés:20/Pour:20/Contre:0

► **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INGÉNIEURIE LEADER 2022-2023-2024**

Le Président explique que les besoins d'ingénierie pour terminer le programme LEADER actuel courent jusqu'en 2024 puisqu'il faut solder et archiver l'ensemble des dossiers.

Il met en avant qu'afin de calculer au mieux les besoins, il est proposé d'attendre le dernier moment pour déposer le dossier de demande de subvention à la Région et donc de déléguer au bureau le soin de **délibérer sur le cout financier de l'ingénierie nécessaire.**

Délibération D9-3-2022 : demande de subvention pour l'ingénierie LEADER 2022 – 2023 - 2024

Le Président expose les motifs.

Le dossier de demande de subvention FEADER pour l'ingénierie LEADER 2022-2023-2024 doit être déposé au plus tard à la Région le 30 juin 2022. Pour rappel, le montant de cofinancement FEADER est de 80% sur ce type d'opérations et l'enveloppe disponible FEADER sur la fin de programmation est suffisante. Le montant des dépenses n'étant pas encore consolidé, il est proposé de déléguer au bureau la validation du plan de financement pour ce dossier.

Le Président demande s'il y a des questions avant de faire procéder au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical :*

- *délègue au bureau la validation de l'opération et du plan de financement pour la demande de subvention FEADER ingénierie LEADER 2022-2023-2024*
- *accepte de prendre en charge les cofinancements non obtenus*
- *autorise le Président à formaliser et déposer le dossier de demande de subvention auprès des différents cofinanceurs*
- *autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision et de la décision du bureau*

Votants:19/Exprimés:20/Pour:20/Contre:0

10. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

► QUESTIONS DIVERSES

Le Président annonce que le magazine d'information « Territoire Doubs central » devrait être distribué d'ici la fin du mois de juin.

► PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE

Le président demande s'il y a d'autres points que les membres souhaitent aborder après avoir présenté le calendrier des prochaines rencontres.

DATE	ÉVÉNEMENT	LIEU	HORAIRE
Jeudi 24 mai	Jury de sélection TADOU	A déterminer	18h00
Vendredi 3 juin	Déplacement retour expérience filière bois	Haut-Jura	Journée
Lundi 13 juin	Bureau	Hôtel des services	18h30
16 et 17 juin	Rencontres Nationales des SCoT	Besançon	Journées
Samedi 18 juin	Sortie Biodiversité « Hirondelles des villages »	Belleherbe	Matinée
Lundi 4 juillet	Bureau	Hôtel des services	18h30
A déterminer	Conférence des Maires	A déterminer	A déterminer
Lundi 11 juillet ?	Comité Syndical	A déterminer	20h00 ?

Le Président clôt la séance à 21h30.